

7o Pour dissiper tout doute survenu au sujet des exercices passés, donnons le tableau au complet (1).

Mois de décembre 1903

Le 8 : Messes basses et chantée (ou principale) comme dans l'ordo provincial.

Mois de janvier 1904

Ou le 8 : Messes basses de l'oct. ; mém. distincte de l'Immac.-Conc.,
3e or. *Eccl. vel pro Pap.* (non *Deus, qui sal. qui honore*
la même personne) ;

Messe principale de l'oct. ; mém. unie de l'Immac.-Conc.
sans autre or. ;

Ou le 10 : Messes basses du dim. ; mém. de l'oct. et de l'Immac.-
Conc. (la mém. de l'oct. est préférée à celle d'un double
simplifié) ;

Messe principale du dim. ; mém. unie de l'Immac.-Conc.,
puis mém. de l'oct.

Mois de février

Ou le 8 : Messes basses de S. Jean de Matha ; mém. distincte de
l'Immac.-Conc. ;

Messe principale de l'Immac.-Conc. sans mém. ;

Ou le 14 : Messes basses du dim. ; mém. distincte de l'Immac.-
Conc. ;

Messe principale de l'Immac.-Conc. sans mém.

Mois de mars

Ou le 8 : Messes basses de S. Jean de Dieu ; mém. distincte de
l'Immac.-Conc., puis de la férie ;

Messe principale de l'Immac.-Conc. sans mém.

Ou le 13 : Messes basses du dim. ; mém. distincte de l'Immac.-Conc.,
3e or. *A cunctis... et intercedente beato Joseph, cum*
beatis... (omettant la mention de la Ste Vierge). *Per*
Dnum. (De même dans la postcomm.) ;

(1) Il faut éviter de se servir de tableaux semblables qu'on trouvera en certaines revues. Ils présentent le double inconvénient de ne fournir aucune indication pour les messes basses et d'être en conformité avec un ordo différent du nôtre. On pourrait utilement insérer ce tableau dans son ordo, ou dans le cahier d'annonces, ou encore mieux l'afficher à la sacristie.